




# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/091

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ  
NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Envoyé en préfecture le 29/07/2020  
Reçu en préfecture le 29/07/2020  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20200729-2020\_091-DE

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 35**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 16**

**Date de convocation : 22 juillet 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 22 juillet 2020**

**Le 28 juillet de l'année deux mille vingt  
à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PREVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. BARBAN
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme BOURROUSSE	VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	E	Mme PERPIGNAA GOULARD	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/091

## OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations et notamment son article 9,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-1,
- Vu** la délibération n°2003/62 du Conseil communautaire du 23 décembre 2003 portant adhésion au CNAS,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2008/88 du 24 avril 2008 portant renouvellement des membres du CNAS,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2014/46 du 22 avril 2014 portant renouvellement des membres du CNAS,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2020/004 du 25 février 2020 portant renouvellement de l'adhésion au CNAS,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

L'article 88.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale dispose que l'assemblée délibérante de chaque collectivité examine le type des actions et des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale au profit des personnels de la collectivité ainsi que des conditions de leur mise en œuvre.

Dès ses débuts, le Conseil communautaire a décidé de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en faveur de son personnel.

Lors du renouvellement de la composition du Conseil communautaire un représentant des élus et un représentant du personnel doivent être désignés, conformément au règlement du CNAS.

Suite au renouvellement de la composition du Conseil communautaire, il convient de désigner de nouveaux représentants.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Désigne les représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu au CNAS :

Représentant des élus	Représentant du personnel
Monsieur GILLET	Madame TICHANÉ

Fait à Martillac, le 28 juillet 2020

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

